



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION NORD-PAS DE CALAIS

Les pièces justificatives à fournir...

Avant d'envoyer ou de nous déposer votre dossier, merci d'en vérifier la composition...

Pour un dépôt de déclaration de modification (P2) :

- Déclaration P2
- Déclaration annexe pour le fichier consulaire
- Le document « Assistance à formalités » avec le chèque de 40 € si vous avez choisi l'assistance.